



## Conseil économique et social

Distr. générale  
10 avril 2013  
Français  
Original: anglais

---

### Commission économique pour l'Europe

Comité des transports intérieurs

#### Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules

##### 160<sup>e</sup> session

Genève, 25-28 juin 2013

Point 14.4 de l'ordre du jour provisoire

##### Examen et vote par l'AC.3 des projets de Règlements techniques mondiaux ou des projets d'amendements à des Règlements techniques mondiaux existants

##### Proposition d'amendement 3 au Règlement technique mondial n° 2 (Cycle d'essai mondial harmonisé de mesure des émissions des motocycles)

### Rapport sur l'élaboration de l'amendement 3 au Règlement technique mondial n° 2 (Cycle d'essai mondial harmonisé de mesure des émissions des motocycles)

#### Communication du Groupe de travail de la pollution et de l'énergie\*

Le texte ci-après, adopté par le Groupe de travail de la pollution et de l'énergie (GRPE) à sa soixante-cinquième session, vise à introduire l'amendement 3 au Règlement technique mondial n° 2 (ECE/TRANS/WP.29/GRPE/65, par. 50). Il fait suite à l'autorisation donnée au GRPE d'élaborer l'amendement (ECE/TRANS/WP.29/AC.3/34). Il est fondé sur la justification qui figure à l'annexe IV du rapport du GRPE (ECE/TRANS/WP.29/GRPE/65). Il est soumis au Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules (WP.29) et au Comité exécutif (AC.3) pour examen.

---

\* Conformément au programme de travail du Comité des transports intérieurs pour la période 2010-2014 (ECE/TRANS/208, par. 106, et ECE/TRANS/2010/8, activité 02.4), le Forum mondial a pour mission d'élaborer, d'harmoniser et de mettre à jour les Règlements en vue d'améliorer les caractéristiques fonctionnelles des véhicules. Le présent document est soumis en vertu de ce mandat.

1. Les experts japonais ont recensé des erreurs d'ordre rédactionnel dans le RTM n° 2 (Méthode de mesure applicable aux motocycles équipés d'un moteur à allumage commandé ou d'un moteur à allumage par compression en ce qui concerne les émissions de gaz polluants, les émissions de CO<sub>2</sub> et la consommation de carburant) concernant le cycle d'essai mondial harmonisé de mesure des émissions des motocycles, à savoir:

a) Corrections à apporter au document ECE/TRANS/180/Add.2: les équations 8-2, 8-4, 8-6 et 8-10 du paragraphe 8 doivent être corrigées de façon à rétablir le facteur approprié;

b) Corrections à apporter au document ECE/TRANS/180/Add.2/Corr.2: la figure A13-1 du paragraphe 1 de l'annexe 13 doit être remplacée afin de rendre compte des conditions réelles d'utilisation.

2. À sa soixante-quatrième session, le Groupe de travail de la pollution et de l'énergie (GRPE) a approuvé la proposition du Japon de corriger ces erreurs d'ordre rédactionnel (décrites dans le document informel n° GRPE-64-05). La proposition a été soumise au GRPE dans le document ECE/TRANS/WP.29/GRPE/2013/4 pour adoption à sa soixante-cinquième session, en janvier 2013.

---